

Notice d'information en date du 17 septembre 2026



CREDIT MUTUEL ARKEA
(l'"Emetteur")

Perspectives Globe Octobre 2026

Mise à disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations indexées sur la performance de l'indice Morningstar Transatlantic PAB Select 80 Decrement 5% d'un montant de 150.000.000 EUR et

venant à échéance le 9 novembre 2034

ISIN : FR001401A1U8

Trajectoire Territoire Octobre 2026

Mise à disposition du public à l'occasion de l'émission d'obligations indexées sur la performance de l'indice S&P Core Eurozone 50 PAB Transition ESG 5% Decrement Index (EUR) NTR d'un montant de

150.000.000 EUR et venant à échéance le 10 novembre 2036

ISIN : FR0014019W94

(les "Titres")

L'Emetteur souhaite informer les investisseurs ayant souscrit les Titres qu'un sixième supplément au prospectus de base en date du 14 novembre 2025 (approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 25-441 le 14 novembre 2025) ", tel que complété par le premier supplément en date du 16 décembre 2025 (approuvé par l'AMF sous le numéro 25-479 en date du 16 décembre 2025), le deuxième supplément en date du 26 février 2026 (approuvé par l'AMF sous le numéro 26-038 en date du 26 février 2026), le troisième supplément au prospectus de base en date du 23 avril 2026 (approuvé par l'AMF sous le numéro 26-098 le 23 avril 2026), le quatrième supplément au prospectus de base en date du 22 mai 2026 (approuvé par l'AMF sous le numéro 26-159 le 22 mai 2026) et le cinquième supplément au prospectus de base en date du 27 mai 2026 (approuvé par l'AMF sous le numéro 26-167 le 27 mai 2026) (ensemble, le "**Prospectus de Base**"), a été approuvé par l'AMF sous le numéro 26-339 le 17 septembre 2026 (le "**Sixième Supplément**").

Ce Sixième Supplément est publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'Emetteur (www.cm-arkea.com).

Conformément à l'Article 23.2 bis du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que le Sixième Supplément ne soit publié ont le droit, exerçable dans les trois (3) jours ouvrables suivant la publication du Sixième Supplément (soit jusqu'au 22 septembre (inclus)), de retirer leur acceptation à condition que le nouveau facteur significatif, l'erreur substantielle ou l'inexactitude substantielle soit survenu ou ait été constaté avant la livraison des Titres. Les investisseurs peuvent notifier l'Emetteur ou, le cas échéant, l'Etablissement Autorisé (tel que ce terme est défini dans le Prospectus de Base ainsi complété) concerné, s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.